

## Les années se suivent et se ressemblent... **un peu trop !**

### Journée du 14 juin 2024 - Grève féministe

Le 14 juin 2023, le Cartel Intersyndical a déposé [un cahier de revendications listant toute une série de demandes d'avancées féministes](#) qu'il convenait de souligner, de discuter et de mettre en application avec l'employeur.

Après la grève féministe de juin 2019, un constat s'imposait : peu de choses avaient évolué notamment en termes d'égalité salariale et de rentes, de facilitation de la conciliation vie professionnelle- vie privée/familiale et cette dynamique devait changer.

Le 14 juin 2023, les Conseillères d'État fraîchement élues portaient un message aux Canons, afin de souligner les avancées féministes au sein de l'État, s'associant ainsi aux manifestations organisées le même jour.

Avec une telle synchronicité, il s'agit de se demander où nous en sommes après une année. Des discussions ont commencé dès septembre 2023 entre des représentantes du Cartel et du Conseil d'État, afin de faire progresser les droits des femmes\* au sein de l'État en s'appuyant sur les revendications féministes du Cartel.

Signalons ce qui a été mis en application depuis l'an passé : **la principale avancée concerne les annuités reconnues pour le temps passé à l'éducation des enfants qui passent de 10 à 12 ans, soit 6 annuités au maximum.** Par ailleurs, les remplacements maternité devraient être assurés à 100%. Un kit d'information sur les droits des employé·es doit être donné obligatoirement dès l'annonce d'une grossesse et la possibilité d'offres d'emploi offrant la possibilité d'un temps partiel doit être garantie. Sur ces dernières avancées, signalez au plus vite à votre organisation syndicale professionnelle si vous constatez qu'elles ne sont pas appliquées.

Toute discussion sur l'allongement du congé paternité et l'établissement d'un congé parental a cependant été repoussée par les Conseillères d'État dans l'attente de la réponse sur l'adéquation au droit fédéral du vote des genevois en faveur d'un congé parental. Nous savons maintenant que la réponse est négative pour cette loi, mais rien n'empêche cepen-

nant les employeurs de le mettre en place. Nous espérons que l'employeur État sera progressiste à cet égard.

Ainsi, il s'agit de se questionner sur la stratégie du Conseil d'État. En effet, c'est une chose de se féliciter des avancées féministes le 14 juin, c'en est une autre d'accepter la baisse des salaires des employé·es de la petite enfance, profession à majorité féminine, dont le salaire et la fonction ne sont que peu valorisés. Fort heureusement, la population genevoise a refusé de faire des économies sur le dos du personnel et des enfants dans les crèches et on peut saluer la déclaration de la cheffe du DIP qui, tardivement mais bonne perdante, voit dans le résultat du jour « *une belle reconnaissance pour les métiers de la petite enfance, très largement féminins, un personnel qu'il faut attirer et fidéliser* ».

**Les négociations se poursuivent, une présence massive dans la rue le 14 juin reste absolument nécessaire pour aider vos représentantes à faire le poids pour avancer !**

#### Programme du 14 juin 2024 :

Dès 15h : rassemblement autour de la scène du parc des Bastions  
15h24 : cri pour l'égalité  
16h00 : discours et performances militantes  
18h00 : départ de la manifestation  
20h00 : arrivée au parc des Bastions  
Jusqu'à 23h DJ, musique et fête

\* Femme : toute personne s'identifiant à ce genre

#### Les membres de la délégation du Cartel aux négociations féministes

Sandra Froidevaux (SIT), Emilie Wieland (Union),  
Francesca Marchesini (SPG), Aline Zuber (SSP),  
Geneviève Preti (présidence/SIT)

[Lien vers le programme complet du 14 juin 2024](#)

**C'est le dernier moment pour signer la pétition pour un congé prénatal lancée par les syndicats : [lien vers la pétition « Pour le droit à un congé prénatal dans les secteurs publics et subventionnés »](#)**